

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste
et chez tous les libraires.

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 MARS

Favoritisme inexplicable

Il y avait une fois — ceci pourtant n'est pas un conte — un gouverneur civil du Sénégal qui, n'ayant pas grand-chose à faire, ne faisait rien du tout.

Il lui arriva même d'oublier sur un roc désert, au milieu de l'Océan, six malheureux nègres, appartenant à l'une des rares tribus guerrières de nos alliés, et à qui était confiée la garde du pavillon français dans les îles Alcatras. Après avoir enduré des souffrances atroces, les nègres moururent de faim et de soif. L'effet produit fut déplorable au Sénégal — et même dans la métropole où M. Genouille fut condamné à six mois de prison : un mois par tête de nègre, ce n'était vraiment pas cher.

Mais M. Genouille est un opportuniste bien en cour. Voulez-vous savoir quelles ont été pour lui les suites de son sextuple meurtre par imprudence ?

1^o M. Genouille n'a jamais fait un jour de prison ; ce qui est monstrueux, mais légal, attendu que M. Carnot use et abuse, comme il l'entend, du droit régulier de la grâce accordée suivant son bon plaisir.

2^o M. Genouille, qui est — naturellement — décoré, n'a pas été rayé des cadres de la Légion d'honneur ; ce qui est plus étrange, attendu qu'une condamnation à six mois de prison entraîne, *ipso facto*, pour les légionnaires, la déchéance.

3^o M. Genouille est devenu l'homme de confiance de M. Etienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, qui le charge, paraît-il, à chaque instant de missions secrètes. C'est à ce titre qu'il vient d'être expédié en Indo-Chine, dans le but de surveiller les actes de M. Bideau, inspecteur général du service colonial, qui doit faire l'intérim de M. Piquet, gouverneur

général, lorsque celui-ci reviendra en France.

4^o M. Genouille touche, à ce qu'il paraît, des appointements annuels de 30,000 fr., plus les frais de voyage, pour les besognes occultes qu'il remplit.

M. Genouille est, on le voit, un condamné qui ne s'ennuie pas.

L'*Intransigeant* confirme l'exactitude de tous ces renseignements.

Moralité : la protection d'un sous-secrétaire d'État est un bienfait des dieux.

GEORGES HUIILLARD.

INFORMATIONS

Une dépêche privée envoyée à Paris par Monseigneur le duc d'Orléans fait connaître que S. A. R. est en ce moment à Tiflis où elle se repose après de nombreuses excursions sur les bords de la mer Caspienne. Le prince déclare faux les récits à son sujet par certains journaux.

D'autre part, des journaux républicains racontent que lors du prétendu séjour de M^{te} le duc d'Orléans à Paris, M. Dufeuille aurait été chargé de « faire comprendre au Prince qu'il y avait urgence de quitter la France. » Ils ajoutent que M. Dufeuille « fut reçu la première fois avec une suprême irrévérence ». Ces allégations aussi bien que les assertions dont on les fait suivre sont absolument fausses. Et on a quelque confusion de prendre la peine d'opposer un démenti catégorique à des inventions qui, dans la presse républicaine, se succèdent du « soir » au « matin ».

LES CABOTINS OFFICIELS

On pouvait lire, sur les affiches de la Renaissance, des Bouffes, du Palais-Royal, la mention traditionnelle et logique :

« Aujourd'hui, vendredi *Saint*, relâche. »

Quant aux scènes subventionnées, aux théâ-

tres sérieux l'Opéra, le Français, l'Odéon, ils ont supprimé le mot « *Saint* ».

D'où il suit, en dehors de toute considération religieuse, que les cabotins officiels ont reçu une leçon de convenance du Palais-Royal et des Bouffes ; ce qui était assez inattendu, mais bien fin de siècle opportuniste.

LA QUESTION DES COURSES

Un journal annonce que le ministre de l'agriculture doit se rendre en Angleterre pour y étudier la question de la réglementation des courses de chevaux.

M. Dovellet aurait en effet manifesté l'intention de se rendre à Londres ; mais, d'après les journaux officiels, il s'y rendrait à titre purement privé. Nous le croyons volontiers.

On a déjà assez maladroitement manœuvré dans cette question pour ne pas se donner le ridicule supplémentaire d'une mission spéciale confiée officiellement à un membre du Cabinet.

On lit dans le *Figaro* :

« Plusieurs journaux, à propos des insignes de l'ordre de Saint-André qui ont été remis jeudi dernier au Président de la République, ont dit qu'il n'y avait en France qu'un seul titulaire de cette décoration : le maréchal de Mac-Mahon.

Il y a là une erreur qu'il est bon de réparer pour le glorieux soldat qui en est la victime : il y a en effet un autre titulaire de l'ordre de Saint-André : c'est le maréchal Canrobert.

Le maréchal Canrobert a reçu le grand-croix de Saint-André pendant la revue qui fut passée en 1867 par l'empereur Napoléon III et l'empereur de Russie. L'empereur de Russie, en présence de toutes nos troupes, plaça lui-même les insignes de l'ordre sur la poitrine du maréchal. »

LUTTE CONTRE LES GRANDS MAGASINS

Le conseil syndical de la Ligue pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce a adressé aux industriels et aux commerçants des départements la lettre suivante :

« Tous les citoyens d'un pays doivent équitablement supporter des charges et des impôts proportionnels et progressifs en raison de la situation de prospérité de chacun d'eux. »

Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas la campagne que, sous le titre de : « *Ligue Syndicale pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce* », nous avons entreprise contre les grands magasins qui tendent à accaparer toutes les affaires, aussi bien dans les départements qu'à Paris.

Nous n'avons pas à justifier notre œuvre, elle est d'intérêt social. Nous n'admettons pas que, sous prétexte de *liberté commerciale*, les gros capitalistes seuls aient le droit de faire du commerce, et que, sous prétexte de *l'intérêt du consommateur*, quelques accapareurs privilégiés ruinent aujourd'hui producteurs et fabricants, en attendant que, par la suppression de toute concurrence, ils tiennent bientôt tous les acheteurs à leur merci.

Il nous a semblé que le seul moyen pratique de s'opposer à cet envahissement anti-social, et d'empêcher notre ruine comme la vôtre, était de demander au législateur le redressement de la loi actuelle des patentes, de cette loi qui fait payer aux petits commerçants, à vous comme à nous probablement, 2 fr. pour 100 de notre chiffre d'affaires, alors qu'elle ne demande aux grands spéculateurs commerciaux que 17 centimes pour 100 sur un chiffre d'affaires qui, pour certain d'entre eux, varie entre 430 et 440 millions par année.

L'agitation provoquée par la Ligue a abouti à la nomination par la Chambre d'une commis-

— Si je lui écris, mes lettres lui parviendront-elles ?

Queyrat était décidé à interdire à l'assassin présumé toute communication avec le dehors, mais il pensa que les lettres de sa femme contiendraient des détails propres à éclairer la justice, et il répondit évasivement :

— Ecrivez toujours à votre mari. Le directeur de la prison jugera s'il est possible de lui remettre vos lettres.

— Je veux écrire à Gustave, parce que je veux l'assurer que je ne crois pas un mot de ce que vous me dites contre lui. Il n'est pas coupable. L'accusation qui pèse contre lui est invraisemblable. Songez donc : il n'est plus un jeune homme, il réfléchit à ses actes. Il n'eût pas fait la sottise de commettre un crime pour dix mille francs !

» En plaçant les choses au pis, en admettant que mon mari ait oublié son passé honorable, son désintéressement lors de notre mariage, — il m'a épousée sans dot, et, pour préserver du déshonneur le nom de mon père, il a endossé ses dettes ! — en admettant, contre toute raison, un changement complet, inexplicable de sa conscience, comment voulez-vous qu'il ait sacrifié son repos, sa situation, sa réputation,

Queyrat se fit redire comment le romancier avait employé la soirée du 45. Il arriva à l'histoire de l'enveloppe et des dix mille francs.

— Vous n'avez pas été étonnée de cette aventure ?

— Oh ! Si ! J'ai été très étonnée.

— N'avez-vous pas pensé que le récit de la découverte d'une telle somme, sous une porte, était une invention ?

— Non ! Puisque Gustave me le disait, c'est que c'était vrai ! Mon mari ne m'a jamais menti !

Le juge d'instruction fut stupéfié de cette simplicité sublime. Pourtant, cette femme paraissait trop intelligente pour être accusée de naïveté. Non ! Chez elle, c'était une confiance sans borne dans son mari. Ce vieillard, endurci dans l'exercice de son métier, habitué à rechercher la vérité au milieu des mensonges enchevêtrés, à fouiller les replis des cœurs obscurs, à sonder les plaies des consciences gangrenées ; cet homme reculait ébloui devant la splendeur de cet amour se manifestant si simplement, si purement.

Il se répétait :

— Quel homme est donc ce romancier pour avoir su se faire aimer ainsi ?

Queyrat mit toutes les formes possibles pour préparer Céline à recevoir la nouvelle de l'arrestation de son mari, mais quand il eût dit :

— Pour les motifs que je viens de vous énoncer, M. Marchand est soupçonné d'être l'assassin de René Bernard.

Elle s'écria impétueusement :

— Vous mentez !

Le juge d'instruction tressauta tout d'abord, puis, ressaisissant son sang-froid, il prononça doucement :

— Madame, vous oubliez le respect que vous devez à la justice !

Alors, elle comprit que son emportement ne servirait à rien, que des injures au magistrat ne pourraient qu'aggraver la situation de Gustave, et elle se mit à pleurer et à sangloter. Puis elle demanda au travers de ses larmes :

— Qu'avez-vous fait de mon mari ?

— Je l'ai fait conduire au Dépôt. De là on le mènera à Mazas.

— Est-ce que je puis aller le voir ?

— Cela n'est pas possible en ce moment : M. Marchand est au secret.

— Combien de temps y restera-t-il ?

— Aussi longtemps que cela sera nécessaire à l'instruction.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Comme conséquence de cette réflexion, il demanda :

— M. Marchand est un homme posé, mesuré dans ses paroles. Quand il fait l'éloge de quelqu'un, on peut y croire. Quand il porte un jugement sur un homme, c'est qu'évidemment il connaît des faits sur lesquels il base son appréciation ?

Céline ne se rendit pas compte que cette question cachait un piège. Elle répondit :

— Mon mari ne parle pas à la légère. Quand il porte un jugement sur quelqu'un, on peut y croire. Il ne se trompe jamais.

Le vieillard sceptique sourit devant cette affirmation de Céline, et pourtant il se sentit le cœur tout réchauffé par l'amour dont témoignaient ces paroles, et il fut peiné en songeant que, dans quelques instants, il allait dire à cette jeune femme :

— Votre mari, l'homme que vous aimez, est un assassin : en voici les preuves !

sion de vingt-deux membres chargée de faire une enquête qui aura pour effet de modifier, dans un esprit de justice et d'inégalité, la loi fiscale.

C'est au nom d'environ 50,000 ligueurs de Paris et des départements, que nous soutenons nos revendications devant cette commission parlementaire, dont M. Mesureur est le président. De plus, cette commission étudie un projet de loi que nous avons élaboré nous-mêmes; il a été déposé par 36 députés des départements et de Paris.

Ce projet propose de frapper simultanément de droits proportionnels et progressifs tous les signes extérieurs qui dénotent la prospérité commerciale, tels que le chiffre du loyer, le nombre des rayons exploités, celui des employés, celui des voitures mises en circulation, graduant, bien entendu, l'impôt d'après l'importance de la population.

Bien que s'étant exercée avec fruit dans diverses régions où nous comptons des adhérents régulièrement organisés et rattachés à nous, notre propagande, pas plus que notre journal, n'a pu s'étendre et pénétrer partout. Peut-être même, en maints endroits, son existence est-elle encore ignorée.

Si les commerçants d'une ville ou d'un arrondissement voulaient se réunir entre eux, et constituer ce que nous appelons une section de notre groupe, nous en serions heureux, et, à leur première demande, nous leur enverrions tous les renseignements et documents nécessaires. Mais au cas où cette manière de procéder, qui demande un certain esprit de suite et de persistance, ne vous semblerait pas facilement applicable, vous pouvez, d'une autre façon, nous donner un concours efficace, et nous vous disons :

« Un effort isolé est toujours possible. Que n'importe lequel d'entre vous prenne l'initiative et provoque une entente entre les commerçants de son arrondissement, soit par une réunion, soit autrement. Rédigez, en quelques lignes, à l'adresse de votre député, une note lui faisant voir que, dans sa circonscription, tout commerce est à la veille de disparaître, sous la concurrence que lui font, de loin les grands magasins, de près les détaillants nomades, les coopératives de consommation, les économats de chemins de fer, etc., qui, les uns comme les autres, ne payent pour ainsi dire pas d'impôts. Dites-lui qu'il peut vous sauver, en contribuant au vote d'une loi qui ne sera jamais trop rigoureuse contre l'accaparement commercial, et qui doit avoir en vue ce résultat : que les affaires de province se fassent en province, et les affaires de Paris à Paris. Il vous écoutera, vous, ses électeurs. Mais soyez persuadés qu'il ne s'intéressera pas à votre situation si vous ne voulez pas,

comme l'occasion vous y invite, vous y intéresser vous-mêmes. »

Et, si les commerçants de chaque circonscription électorale peuvent amener leur représentant à étudier la question, sincèrement, sans parti pris, sans avoir égard aux sophismes de la presse parisienne payée par la haute finance, s'ils peuvent faire qu'il se joigne à ceux de ses collègues qui sont décidés à poursuivre l'accaparement sous quelque forme qu'il se présente, le succès est assuré, la province aura sauvé le commerce français.

Voyons, chers collègues, ce que nous vous demandons n'est pas bien difficile : votre signature au bas d'une lettre collective à votre député, et même, si cette lettre collective ne vous paraît pas pratique, des lettres individuelles émanant de chacun de vous. Et ce sera tout.

Par délégation de la Ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce :

Le président,
L. CHRISTOPHE, 21, rue Poissonnière.

Vice-président (Rive gauche),
GINOUX, 28, rue du Bac.

Vice-président (Rive droite),
MEILHAC, 1, rue de Rivoli.

RABASSE, secrétaire, 109, faubourg Saint-Honoré.

PERRET, trésorier général, 364, rue Saint-Honoré.

PICART, trésorier-adjoint, 44, rue du Bac.

DURIEUX, archiviste-économiste, 8, rue des Saussaies.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Le retour de la solennité de Pâques est venu apporter un nouveau témoignage de l'ardeur des sentiments catholiques de la population saumuroise. Pendant toute la Semaine Sainte, les offices ont été suivis par un grand concours de fidèles toujours pieusement recueillis. Dimanche, les églises étaient trop étroites pour les foules qui se pressaient sous leurs voûtes, et l'on a remarqué que les hommes, en plus grand nombre que les années précédentes, se sont présentés à la sainte Table. Si les indifférents et les ennemis du Christ avaient pu constater par eux-mêmes cette affluence de fidèles, ils n'auraient pu s'empêcher de reconnaître — dans leur intimité du moins — que leur guerre à la religion ne sert qu'à favoriser une plus grande manifestation du culte du vrai Dieu. C'est bien toujours la même chose, les persécutions n'ont jamais profité qu'aux persécutés, et il faut que les persécuteurs soient bien aveugles pour ne pas profiter de cette leçon de l'histoire.

Dans les diverses églises, les artistes et ama-

teurs de notre ville ont continué le noble usage qu'ils ont adopté de venir rehausser par leur talent la solennité du jour.

A Saint-Pierre, la messe de Gounod a été de nouveau chantée. Les fidèles étaient transportés par cette voix si sympathique, si bien appréciée des véritables amateurs et si justement renommée dans toute notre ville.

LE LUNDI DE PAQUES

Avec les fêtes de Pâques, l'hirondelle impatiente est venue prendre possession, dans le pays, de sa demeure d'été. Pour le commencement de sa « saison », le gracieux petit oiseau est mal servi par la température, et c'est par deux degrés au-dessous de zéro qu'il fait son entrée en campagne et va se mettre en quête d'un domicile.

C'est donc hier qu'on a vu pour la première fois voltiger quelques hirondelles; elles auront voulu, comme tout bon Saumurois, se payer l'assemblée du Chapeau, et, comme tout bon Saumurois, s'offrir le vent le plus violent et le plus glacial qu'on ait ressenti depuis longtemps.

Malgré ce temps désagréable, le Chapeau a été fréquenté par une foule de promeneurs, et tout l'après-midi, les Ponts et la route de Villebernier ont été sillonnés de gens qui avaient peine à maintenir sur leur tête chapeaux, bonnets ou casquettes. Plus d'un couvre-chef aura dû plonger dans les flots moutonneux de la Loire, à moins toutefois que quelques bonnets n'aient pris la direction... des Moulins.

Pendant la journée et une partie de la nuit, la jeunesse a pris ses ébats dans les salles de danses établies en plein vent et chez les débitants; ceux-ci ont fait d'excellentes recettes, la poussière ayant asséché les gosiers.

NAUFRAGE EN LOIRE

Samedi soir, vers 5 heures 1/2, alors que la Loire était fortement agitée par la tempête, les sieurs Alexandre père et fils, dragueurs, regagnaient la rive avec leur bateau chargé outre mesure, suivant l'usage. Ils avaient déjà traversé la moitié de la Loire et n'étaient qu'à quelques mètres de la levée de Limoges, lorsqu'une vague embarqua. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le verre. En une seconde la toue s'emplit et coula à pic. Le fleuve a en cet endroit plus de 2 mètres de profondeur.

Le jeune Alexandre, bon nageur, en quelques brasses regagna le talus de la levée; mais, ne voyant pas son père, il plongea aussitôt et fut assez heureux pour le ramener et atterrir avec lui un peu au-dessous du point où ils avaient sombré.

Nos félicitations à ce jeune homme. C'est la seconde fois qu'il sauve ainsi son père. Mais ce second naufrage prouve aussi combien ils sont imprudents. Bien souvent, en effet, c'est un

léger bord de sable qui empêche l'eau d'entrer dans l'embarcation. Il faut espérer que ce second bain froid leur servira de leçon ainsi qu'à leurs collègues qui ne sont pas plus prudents. Nul doute que, loin de la rive, la Loire eût fait au moins une victime.

Mort subite. — Un nommé Henri Vallard, carrier, est mort subitement, samedi, au Clos-Tranchant. Vallard était marié, père de trois enfants, et demeurait rue de l'Hermitage.

CONSEIL DE RÉVISION

Voici, pour l'arrondissement de Saumur, l'itinéraire du Conseil de révision (classe de 1890 et ajournés des classes de 1888 et 1889) :

Doué-la-Fontaine, le lundi 4 mai, à 2 heures.

Vihiers, le mardi 5 mai, à 4 heures.

Montreuil-Bellay, le mercredi 6 mai, à 8 heures 1/2.

Gennez, le vendredi 8 mai, à 8 heures 1/2.

Saumur (Nord-Est), le mercredi 27 mai, à 1 heure 3/4.

Saumur (Sud), le jeudi 28 mai, à 9 heures 1/2.

Maison centrale de Fontevault, le vendredi 29 mai, à 10 heures.

Saumur (Nord-Ouest), le samedi 30 mai, à 9 heures 1/2.

Les étrangers au département passeront devant le Conseil de révision à la Préfecture, à Angers, le lundi 13 avril, à 4 heures 1/2.

Le mercredi 17 juin, clôture des opérations, à 1 heure 1/2, à la Préfecture.

REVUE D'APPEL, EN 1894, DES HOMMES CLASSÉS DANS LES SERVICES AUXILIAIRES

Il sera procédé, en 1894, à une revue d'appel des hommes classés dans les services auxiliaires des classes de 1878, 1882, 1884, 1886 et 1888.

La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le Conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1890.

Les hommes du service auxiliaire soumis à la revue, et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de répondre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

C'est lundi prochain 6 avril que souvrira, à la préfecture, la première session ordinaire du Conseil général de Maine-et-Loire.

Rixe. — Des coups ont été échangés, dimanche, au Pont-Fonchard, entre des cultivateurs, Bretons d'origine, et des scieurs de long. La lutte a pris un caractère presque tragique; un

sa femme, son fils, à une somme de dix mille francs? C'est inadmissible!

— Madame, répliqua le juge d'instruction, l'honneur le plus fort a ses défaillances. Le passé de votre mari plaide en sa faveur, mais les circonstances matérielles l'accablent.

Le magistrat se promenait de long en large, la tête baissée et les mains derrière le dos, réfléchissant.

— N'y a-t-il donc rien à faire? demanda la jeune femme.

Queyrat s'arrêta et répondit :

— Si j'y pensais justement. Je vais voir s'il est possible de procéder aujourd'hui même, en votre présence, à une perquisition à votre domicile. Peut-être trouverons-nous dans les papiers de M. Marchand la preuve de son innocence.

— Alors, monsieur, partons immédiatement! proposa Céline en se levant.

— Dans quelques instants, je l'espère, nous pourrions nous mettre en route, dit le vieillard. A partant il me faut prévenir plusieurs personnes. Asseyez-vous dans le couloir qui précède mon cabinet, et restez-y à ma disposition.

Le juge d'instruction fit passer une note au substitut du procureur de la République, au commissaire aux délégations judiciaires et au chef de la Sûreté. Ils répondirent qu'ils seraient libres dans peu d'instants, et, une demi-heure plus tard, ils se réunirent dans le cabinet de Queyrat.

Les quatre hommes et madame Marchand partirent en deux voitures, prirent, en passant, Léguillon à son commissariat, et arrivèrent rue Fondary.

Céline ouvrit devant eux les portes de toutes les armoires. Ils crochétèrent les tiroirs du bureau en vieil acajou dont l'écrivain avait emporté les clefs sur lui. Ils ne trouvèrent aucun des bijoux qui avaient disparu de chez René Bernard, ni les deux épingles de cravate, ni les boutons de devant de chemise et de manchettes, ni la bague, non plus que la montre en or, gravée d'un R et d'un B entrelacés. Ils examinèrent les papiers. Ils rencontrèrent des plans de romans, des ébauches de nouvelles. Ils emportèrent la lettre d'invitation au mariage de René Bernard, les effets retirés par Marchand aux guichets de la banque Odou Wegrow, ainsi qu'un revolver chargé qui était caché sous des papiers, au fond d'un tiroir. Le juge d'ins-

truction dit à voix basse au chef de la police de sûreté :

— Marchand avait sans doute emporté cette arme chez sa victime. Il a renoncé à s'en servir en trouvant le couteau japonais. Il a réfléchi que les coups de feu s'entendraient dans la maison, et tueraient moins promptement que le couteau qui, lui, ne fait aucun bruit.

Les quatre hommes allaient se retirer, quand Léguillon poussa une exclamation. Queyrat, le substitut, le chef de la Sûreté l'interrogèrent :

— Qu'y a-t-il?

— Ceci!

Il leur montra une clef posée, parmi les papiers, sur la tablette du bureau.

— Eh bien? firent-ils.

— Comment! Vous ne comprenez pas? Ecoutez et regardez. Vous allez comprendre. Quelque chose me dit que je ne me trompe pas.

Il se tourna vers Céline et lui demanda :

— Connaissez-vous cette clef, madame?

La jeune femme l'examina et répondit :

— Non, monsieur, je ne la connais pas!

— J'étais sûr de votre réponse! répliqua le commissaire. Suivez-moi! s'écria-t-il en s'élançant dans l'escalier.

Tous le suivirent, très intrigués. Il monta au quatrième étage, s'arrêta devant la porte de l'appartement de René Bernard, sur laquelle des scellés étaient posés.

— Messieurs, dit-il, examinez si les scellés sont intacts.

Le substitut et le juge d'instruction les regardèrent de près.

— Ils sont intacts! dirent-ils.

Léguillon introduisit la clef dans la serrure. Elle entra sans aucune difficulté. Il la fit tourner; le pêne joua, la porte s'ouvrit. Léguillon se retourna triomphant :

— Eh bien! interrogea-t-il. Ma découverte vaut-elle la peine d'être notée? La clef qui ouvre la porte de l'appartement de l'homme assassiné, se retrouve sur le bureau de l'assassin! Quelle preuve faut-il encore de plus?

— Mon Dieu! Mon Dieu! s'écria Céline. Mais alors Gustave serait coupable!

(A suivre.)

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

des combattants est resté couché sur le terrain à la suite d'une forte blessure à la figure, dont le docteur Perreau ne dit rien de bon. Les Bretons, agresseurs, paraît-il, ont été arrêtés.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Gustave-Pierre-Eugène Dubois, coiffeur, de Saint-Hermine (Vendée), et Céleste Satabin, couturière, de Saumur.

Louis-Clément Laboureaux, cultivateur, de Varrains, et Martine Luzé, couturière, de Saumur.

François Masson, cultivateur, des Rosiers, et Blanche Ferrand, sans profession, de Saint-Cyr-en-Bourg.

Armand-Prosper Prévot, sellier, et Adrienne Pitois, sans profession, tous deux de Saumur.

Alcide-Olivier-Prosper Charnot, employé de chemin de fer, de Romagne-aux-Bois (Vosges), et Marie-Héloïse Vredon, sans profession, de Saumur.

LA GRÈVE DES ARDOISIÈRES

D'après le *Ralliement*, les ouvriers de Trélazé ont remis à leurs patrons un tarif complet faisant connaître leurs revendications.

Ils ont déclaré qu'en cas d'inacceptation, la grève deviendrait immédiatement générale.

Il paraît toutefois probable que les patrons et les délégués ouvriers se réuniront pour discuter contradictoirement les propositions.

On nous écrit de Bruxelles, 29 mars 1891 :

Monsieur le Directeur de l'*Écho Saumurois*,

Le général Boulanger vient se fixer à nouveau à Bruxelles. Il a renoncé d'une façon absolue à la politique pour s'occuper exclusivement d'affaires commerciales. Il est devenu le représentant principal d'une maison de liquors dont je ne me rappelle plus exactement le nom, mais qui a quelque analogie avec celui d'un certain marchand de pipes. Dans tous les cas, le chef de cette maison doit être un clerc de grande marque, si j'en juge par l'étiquette de la bouteille que le brave général montrait au cercle, et sur laquelle j'ai lu l'inscription suivante :

« Guignolet du Révérend Père Mantrou, de l'abbaye du Rouault. »

J'avais toujours dit que le général reviendrait à ses premières amours.

Je l'avais vu un jour, à Saint-Etienne si j'ai bonne mémoire, un cierge à la main, suivre — en tenue — la procession de la Fête-Dieu.

La voilà maintenant l'ami et le représentant des cléricaux. Je ne désespère pas de le voir assister un de ces prochains jours à nos si belles manifestations religieuses. Ici, vous le savez, les catholiques ont le courage de leur opinion, et il ne ferait vraiment pas bon de venir leur supprimer leurs processions.

Il n'y a guère qu'en France, où l'on crie à tout propos : Vive la liberté ! que l'on ose empêcher ces processions.

J'espère que votre ville, mon cher Directeur, n'a pas eu à subir cette injustice. Du reste, les catholiques de l'Anjou ne toléreraient certainement pas cet état de choses.

Croyez, mon cher Directeur, à mes meilleurs sentiments.

DE KERNU.

Notre correspondant se trompe. Les processions sont supprimées à Saumur depuis nombre d'années, malgré la volonté très énergique de la population. La lutte est engagée sur ce terrain. Nous verrons l'année prochaine si la population catholique de Saumur voudra encore subir le joug.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du vendredi 27 mars

Étaient présents : MM. Combié, maire, Liénard et Poitevin, adjoints, Galbrun, Coutard, Bonneau, Doussain, Langlois, Terrien, Grosbois, Bourguignon, Goulard, Vinsonneau, Lamy, Piéron, Rivain, Peton.

M. Milon, secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

Le procès-verbal de la réunion pour l'élection des délégués sénatoriaux est également adopté.

LE SERVICE DES EAUX

M. Combié, dit le *Courrier*, prie M. Langlois, rapporteur de la Commission des Eaux, de donner lecture de son rapport, duquel il résulte que la prise de possession datera du 1^{er} avril 1891. Mais rien ne sera modifié aux polices actuelles avant 1892.

Il y aura de grandes améliorations à introduire, notamment celle de la compensation en fin d'année, et celle des travaux d'installation. Les habitants trouveront un avantage énorme dans la régie par la Ville.

Les abonnés ont droit à tant de litres par jour. Mais ils en usent moins en hiver qu'en été. Il y a une compensation à établir. On en tiendra compte aux abonnés dans le dernier trimestre de 1891.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte ensuite une proposition en vertu de laquelle on paiera 5 0/0 d'intérêts à la C^{ie} Fortin-Herrmann à partir du 1^{er} avril, jusqu'au jour où elle touchera ses 365,000 francs.

M. Combié dit qu'une Commission va être immédiatement nommée pour rechercher quelles améliorations peuvent être apportées dans la distribution des eaux.

L'EMPRUNT DE 400,000 FR.

M. Piéron, au nom de la Commission des finances, donne lecture de son rapport sur l'emprunt de 400,000 fr.

L'emprunt serait fait sur particuliers, au taux de 3 fr. 50 pour cent, tous impôts à la charge de la Ville.

M. Combié avait pensé emprunter à 4 0/0, impôt à la charge du prêteur.

MM. Bonneau et Coutard demandent que la souscription soit faite de manière à donner lieu à une répartition. Actuellement, les premiers arrivés sont les premiers servis, et c'est injuste.

M. Bonneau demande que l'emprunt soit fait pour trente ans, et les obligations remboursées par voie de tirage au sort.

Un grand nombre de conseillers partagent cet avis.

M. le Maire ne s'oppose pas à cette modification et propose d'émettre 800 obligations de 500 fr., rapportant 3 fr. 50 pour cent net d'impôts, et de fixer deux journées pour l'émission, un vendredi et un samedi.

Ces propositions sont adoptées. Mais le vendredi et le samedi où la souscription aura lieu ne sont pas fixés.

UN PROFESSEUR D'AGRICULTURE

M. le Maire expose au Conseil que le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a émis le vœu qu'un professeur d'agriculture soit nommé à Saumur afin de faire un cours d'agriculture au collège, un cours d'adulte sur les questions agricoles dans les écoles communales, et afin de faire des conférences sur l'agriculture et la viticulture chaque semaine dans une des communes rurales de l'arrondissement, et d'y surveiller des champs de démonstrations agricoles. M. le ministre de l'agriculture s'est montré disposé à donner suite à ce vœu à condition qu'il soit approuvé par la ville de Saumur qui fournirait annuellement une somme de 300 fr., le traitement du professeur restant à la charge de l'Etat et les champs de démonstration à la charge du Comice.

M. le Maire pense que la région saumuroise, pays de petite culture, dont le vignoble est en voie de reconstitution par la vigne américaine, et dont les cultivateurs ont besoin d'être initiés aux procédés de culture intensive et progres-

sive, ne peut que retirer un grand avantage de la nomination d'un professeur d'agriculture à Saumur. En conséquence, il engage le Conseil à émettre un vœu conforme à celui du Comice de l'arrondissement et à prendre à la charge de la Ville une somme annuelle de trois cents francs pour indemnité complémentaire audit professeur.

Le Conseil, après avoir délibéré, émet à l'unanimité un vote conforme aux propositions de M. le Maire.

Une demande d'augmentation de traitement des employés d'octroi est renvoyée à la commission du budget.

LA PÉTITION POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA TAXE DU PAIN

M. le Maire lit ensuite une pétition des commerçants de Saumur réclamant le rétablissement de la taxe du pain.

M. le Maire fait observer qu'il n'a plus le pouvoir de taxer le pain. Il n'y a plus qu'un moyen d'obtenir le pain à meilleur marché, c'est la concurrence; que les signataires de la pétition fondent une boulangerie coopérative, et peut-être réussira-t-elle mieux que celle qui a déjà existé, et qui a été obligée de liquider parce que les ouvriers, comprenant mal leurs intérêts, ne sont pas venus à elle, quoiqu'elle vendit le pain meilleur marché que les boulangers.

AFFAIRES DIVERSES

L'adjudication des arbres de la Levée d'Enceinte n'ayant pas donné de résultat, à cause des conditions léonines imposées au cahier des charges, l'administration municipale va demander à l'administration supérieure de modifier le cahier des charges. Si elle ne réussit pas dans cette tentative, elle demandera l'autorisation de traiter de gré à gré si une nouvelle adjudication n'aboutit pas. — Adopté.

M. Lamy demande que des démarches soient faites auprès de la Compagnie d'Orléans pour que des billets d'aller et retour, valables pendant 48 heures, soient délivrés entre Tours et Saumur, comme il en est déjà délivré entre Saumur et Angers.

M. Coutard demande que l'on traite, de concert avec une autre ville, pour l'installation du téléphone. Il croit que Saumur pourrait être relié avec Paris, le ministère de la guerre ayant intérêt à communiquer rapidement avec l'École de cavalerie.

M. Piéron fait remarquer que, pour obtenir cette autorisation, il faudrait justifier d'un minimum de cent abonnés.

Ces propositions sont prises en considération et la séance est levée.

LOTÉRIE DE SAINT-JOSEPH

Le tirage de la Loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3, aura lieu le jeudi 2 avril, à 4 heures après midi.

Dès aujourd'hui, on peut voir les lots qui sont exposés dans une des salles de l'établissement; et les personnes charitables, qui ont l'intention d'en offrir, sont priées de les envoyer le plus tôt possible, tous les objets étant reçus avec la plus grande reconnaissance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 mars 1891.

La Bourse est toujours sans affaires, mais les cours restent bien tenus. Le 3 0/0 s'inscrit à 95; le 4 1/2 0/0 à 105.30.

On traite la Banque de Paris en reprise à 826.

La Société Générale conserve toute sa fermeté à 490.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 786, coupon de 12.50 détaché.

La Banque d'Escompte reste bien tenue à 535, cours d'hier.

Le Crédit Foncier fait 1,273.

Le Crédit Mobilier, à qui ses disponibilités réservent un rôle important dans les affaires en préparation, se négocie à 427.

La Part Petite Presse garde un bon courant de demandes à 77.50.

L'action des Chemins Portugais commence à se relever. Elle se tient à 450. Les ventes ont cessé, il faudra bien que le découvert cherche du titre; or, en trouver ne sera pas chose facile.

On recherche à 280 l'obligation des chemins de fer de Porto-Rico. Ce titre, garanti par le gouvernement espagnol, rapportant 15 fr. par an et remboursable à 500 fr., mériterait des cours plus élevés.

Les actions de la Banque Nationale de Saint-

Domingue viennent de faire leur apparition sur le marché. Ces titres libérés de 250 fr. et au porteur sont vendus au prix de 550 fr., soit net 300 fr. à verser. Les parts de fondateur coûtent 80 fr.

Les demandes en actions des charbonnages d'Urikang se produisent surtout pour le compte de Vienne entre 225 et 230.

Les Chemins Economiques sont à 427.50.

Théâtre de Saumur

Direction ALBERT CHARTIER

JEUDI 2 AVRIL 1891

UN PRIX MONTYON

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Albin VALABRÈGUE et HENNEQUIN.

LES VIEILLES GENS

Comédie inédite en 1 acte, de M. Albin VALABRÈGUE.

Tout le monde sait que la *Pâte Regnaud* est d'un usage général pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes et affections de poitrine. La préférence marquée que lui accordent les médecins les plus distingués s'explique naturellement par le résultat des expériences auxquelles ce médicament a été soumis dans les hôpitaux de Paris. En effet, une commission nommée par l'Académie de médecine a constaté que la *Pâte Regnaud* possède une supériorité manifeste sur toutes les préparations analogues, et que, ne contenant pas d'opium, elle ne saurait être malfaisante, quel que soit l'âge du malade.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté
Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

Fabrique d'Engrais chimiques

DUBOIS-RONCE

DIPLÔMÉ-BREVETÉ

Au Pont-Fouchard, BAGNEUX, près Saumur

BADIGEON contre le *phylloxera* et les autres insectes parasites de la vigne et des arbres fruitiers.

Plus de 500 CERTIFICATS, 32 MÉDAILLES OR et ARGENT dans divers concours.

Le sac, 20 Fr. pris au Pont-Fouchard, pour une barrique de badigeon.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Jacques, et dans toutes les bonnes Pharmacies.

JAMBONS COLEMAN



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir,
Et de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 47.

VENTE

Aux enchères publiques
EN 5 LOTS

- 1° D'UNE MAISON avec dépendances;
- 2° D'UN BATIMENT en voie de construction, avec Cour et Jardin;
- 3° De TROIS MORCEAUX de TERRE et VIGNE,
Le tout situé commune de Saumur

Dépendant de la faillite du sieur MARTIN, débitant au Moulin-Rouge, commune de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, le Mardi 28 Avril 1891, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières,

« Agissant au nom et comme syndic dé- » finitif de la faillite du sieur Martin, débi- » tant au Moulin-Rouge, commune de Sau- » mur, »

Ayant M^e LE RAY pour avoué, Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement précité, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après sur les lotissements et mises à prix fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION
ET MISES A PRIX
Commune de Saumur

PREMIER LOT

Une maison, autrefois à usage de moulin à vent, aujourd'hui à usage d'auberge, connue sous la dénomination de Moulin-Rouge, située sur les Moulins, comprenant cuisine, chambre à côté, autre chambre, grange, grenier, terrasse, puits.

Mise à prix, neuf cents francs, ci... 900

DEUXIÈME LOT

Un autre bâtiment en voie de construction, cour et petit jardin devant, puits commun, petit terrain en face, sur le Côteau.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80

TROISIÈME LOT

Six ares quatre-vingt-sept centiares environ de vigne, situés aux Perreaux, joignant Guibert et David.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

QUATRIÈME LOT

Neuf ares soixante-deux centiares environ de terre, situés à l'Angleterre, joignant David et au sentier.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

CINQUIÈME ET DERNIER LOT

Quatre-vingt-deux ares cinquante centiares de vigne, près le Château, joignant Breton et autres et la rue des Moulins.

Mise à prix, deux mille francs, ci... 2,000

Total des mises à prix : trois mille soixante francs, ci... 3,060

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^e LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2° A M. DOUSSAIN, syndic de la faillite Martin, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières;

3° A M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le 28 avril mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case... Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A louer présentement
MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

Étude M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Louer de suite

LA PROPRIÉTÉ MICHAUX

Située à Dampierre

Comprend : JOLIE MAISON avec JARDIN et servitudes.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1891

UNE MAISON

Avec Remise, Écurie et Jardin

Située à Saumur, rue de l'A-breuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A Louer présentement

MAISON

Tout agencée pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN BLANC DES CÔTEAUX DE SAUMUR, récolte 1890.

Vin pesant 41° 23, ni SOUFRE, ni SULFATÉ, la barrique 220 fr. fût perdu.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine,

PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES

Oeufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Épices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnettes supérieures.

A VENDRE

CHEVAL ALEZAN

SE MONTE ET S'ATTELLE

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Jeune homme sachant bien écrire et compter. — Bonnes références. S'adresser r. de l'Anc^{ne}-Messagerie, 9.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René

SAUMUR

VIGNES & VERGERS

MM. les Propriétaires de vignobles sont prévenus qu'ils trouveront à l'USINE DES HURAUDIÈRES, à Saumur, un produit liquide essentiellement fertilisant et insecticide pour vignes et arbres fruitiers; il s'emploie en badigeonnage.

Prix : 45 fr. le fût de 180 litres

S'adresser à M. GUÉNAULT fils, fabricant d'engrais chimiques à Saumur.

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 1^{er} au 20 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

4 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 1 fr.		
1 — 20 —	2 » 1 »	Par semaine	Jusqu'à
1 — 30 —	3 » 1 »		
1 — 40 —	4 » 1 50		
1 — 50 —	5 » 1 50		
1 — 60 —	6 » 2 »	Parfait paiement	Jusqu'à
1 — 80 —	8 » 2 50		
1 — 100 —	10 » 3 »		
1 — 120 —	12 » 3 50		
1 — 140 —	14 » 4 »	Parfait paiement	Jusqu'à
1 — 160 —	16 » 4 50		
1 — 180 —	18 » 5 »		
1 — 200 —	20 » 6 »		

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,